

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE
ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE DE FORMATION

MEDIATION : APPROCHE MULTIDISCIPLINAIRE NIVEAU 2

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR SOCIAL DE TYPE COURT

<p>CODE : 954144U35D1 CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 902 DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX</p>

Approbation du Gouvernement de la Communauté française du
sur avis conforme de la Commission de concertation

MEDIATION : APPROCHE MULTIDISCIPLINAIRE NIVEAU 2

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR SOCIAL DE TYPE COURT

1. FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité de formation doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

Cette unité de formation vise à élargir, en médiation, le recours à des concepts en psychologie, en sociologie, en droit et en approche interactionnelle des phénomènes humains intégrés dans une approche pluridisciplinaire. L'étudiant pourra ainsi situer et structurer ses analyses et ses projets d'intervention à partir d'un choix personnel de références.

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

2.1. Capacités

L'étudiant sera capable :

*en médiation : approche multidisciplinaire niveau 1,
à partir d'une ou plusieurs situations interpersonnelles proposées,*

- ◆ d'analyser celle(s) – ci à l'aide de différentes notions relevant des approches multidisciplinaires abordées ;

en médiation : stage d'observation,

- ◆ de rédiger un rapport écrit d'observation répondant aux consignes données mettant en évidence sa capacité :
 - ◆ de décrire objectivement sans implication personnelle une situation de médiation dans son contexte ;

- ♦ d'identifier éventuellement l'interaction entre la situation observée et lui ;
- ♦ d'identifier la part de subjectivité dans son observation ;
- ♦ de décrire et d'argumenter les spécificités du rôle de médiateur observé ;

*en introduction à la médiation,
à partir d'une situation de médiation,*

- ♦ de décoder la demande et de l'analyser ;
- ♦ de situer le cadre d'intervention ;
- ♦ de définir un processus d'intervention sur base de repères et de références théoriques ;
- ♦ de proposer une ou plusieurs stratégies d'intervention en tenant compte de la prise de conscience des composantes de sa personnalité.

2.2. Titres pouvant en tenir lieu

Attestations de réussite des unités de formation «MEDIATION : APPROCHE MULTIDISCIPLINAIRE NIVEAU 1 », «INTRODUCTION A LA MEDIATION » et «MEDIATION : STAGE D'OBSERVATION » de l'enseignement supérieur social de type court .

3. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE DE FORMATION

3.1. Dénomination des cours	Classement des cours	Code U	Nombre de périodes
Eléments de psychologie et ethnopsychologie	CT	B	30
Eléments de sociologie des groupes et des organisations	CT	B	30
Eléments de droit et médiation	CT	B	30
Approche interactionnelle des phénomènes humains : approfondissement	CT	B	30
3.2. Part d'autonomie		P	30
Total des périodes			150

4. PROGRAMME

4.1. Eléments de psychologie et ethnopsychologie

L'étudiant sera capable, à partir d'exemples de situation conflictuelle :

- ♦ d'identifier et d'analyser des comportements, des attitudes des individus ;
- ♦ d'analyser les interactions des différents acteurs intervenant dans un système (familial, éducatif, associatif, organisationnel, etc.) ;
- ♦ d'identifier les principales psychopathologies et des approches utilisées dans l'arsenal thérapeutique.

4.2. Eléments de sociologie des groupes et des organisations

L'étudiant sera capable :

- ◆ d'expliciter le fonctionnement de groupes et d'organisations ;
- ◆ de dégager les éléments qui sont source de solidarité ou de conflit ;
- ◆ d'analyser :
 - ◆ des logiques d'interaction des individus à l'intérieur de groupes et d'organisations ;
 - ◆ des enjeux ;
 - ◆ des stratégies mises en œuvre ;
- ◆ d'analyser des styles de leadership et d'identifier la culture d'une organisation ;
- ◆ d'analyser des phénomènes de pouvoir et d'en déduire les conséquences sur le fonctionnement de groupes, d'organisations et dans les interactions entre individus.

4.3. Eléments de droit et médiation

L'étudiant sera capable, à partir de situations concrètes et diversifiées impliquant une médiation :

- ◆ d'appréhender le cadre juridique et d'identifier les éléments juridiques essentiels de la médiation.

4.4. Approche interactionnelle des phénomènes humains : approfondissement

L'étudiant sera capable :

- ◆ d'analyser dans le contexte de la médiation la rencontre psychosociale selon l'approche systémique et les théories générales sur la communication en mettant en évidence leurs avantages et leurs limites ;
- ◆ d'utiliser les ressources humaines des individus et des groupes ;
- ◆ d'identifier, d'analyser et d'appliquer dans le cadre de la médiation des techniques facilitant la communication triangulaire ;
- ◆ d'analyser différents niveaux logiques dans des situations de communication complexe ;
- ◆ de dégager des attitudes relationnelles nécessaires dans l'intervention de médiateur et d'utiliser efficacement différentes techniques de métacommunication.

5. CAPACITES TERMINALES

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable :

- ◆ d'analyser une situation conflictuelle d'un point de vue psychologique, juridique, sociologique et relationnel compte tenu des problématiques et des contextes spécifiques à la médiation.

Pour déterminer le degré de maîtrise, il sera tenu compte de :

- ◆ la pertinence des différents volets de l'analyse ;
- ◆ la qualité du lien entre les différentes approches de l'analyse ;
- ◆ la cohérence interne de l'analyse.

6. CHARGES DE COURS

- ◆ Pour le cours «Eléments de psychologie et ethnopsychologie » : un enseignant ou un expert. L'expert sera un psychologue et justifiera d'une expérience professionnelle de trois ans minimum dans un secteur en rapport avec la médiation.
- ◆ Pour le cours «Eléments de droit et médiation » : un enseignant ou un expert. L'expert sera licencié en droit et justifiera d'une expérience professionnelle de trois ans minimum dans un secteur en rapport avec la médiation.
- ◆ Pour le cours «Eléments de sociologie des groupes et des organisations » : un enseignant ou un expert. L'expert justifiera d'une expérience professionnelle de trois ans minimum dans un secteur ayant un rapport avec la médiation.
- ◆ Pour le cours «Approche interactionnelle des phénomènes humains : approfondissement » : un enseignant ou un expert. L'expert sera porteur d'un titre au moins de l'enseignement supérieur de type court et justifiera d'une expérience professionnelle de trois ans minimum dans le domaine de la communication interpersonnelle en lien avec la médiation.

7. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Néant.

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE
ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE DE FORMATION

MEDIATION : APPROFONDISSEMENT

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR SOCIAL DE TYPE COURT

<p>CODE : 954145U35D1 CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 902 DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX</p>

Approbation du Gouvernement de la Communauté française du
sur avis conforme de la Commission de concertation

MEDIATION : APPROFONDISSEMENT

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR SOCIAL DE TYPE COURT

1. FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité de formation doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

L'unité de formation vise à ce que l'étudiant se situe dans le choix d'outils méthodologiques d'analyse et d'intervention dans une situation donnée, en tenant compte de ses ressources et de ses limites.

Cette unité vise ainsi à :

- ◆ poursuivre la prise de conscience des limites de ses compétences personnelles, techniques et déontologiques ;
- ◆ acquérir des méthodologies spécifiques aux différents secteurs de médiation.

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

2.1. Capacités

L'étudiant sera capable :

*en introduction à la médiation,
à partir d'une ou plusieurs situations de médiation,*

- ◆ de décoder la demande et de l'analyser ;
- ◆ de situer le cadre d'intervention ;
- ◆ de définir un processus d'intervention sur base de repères et de références théoriques ;
- ◆ de proposer une ou plusieurs stratégies d'intervention en tenant compte de la prise de conscience des composantes de sa personnalité ;

en médiation : stage d'observation,

- ◆ de rédiger un rapport écrit d'observation répondant aux consignes données mettant en évidence sa capacité :
 - ◆ de décrire objectivement sans implication personnelle une situation de médiation dans son contexte ;
 - ◆ d'identifier éventuellement l'interaction entre la situation observée et lui ;
 - ◆ d'identifier la part de subjectivité dans son observation ;
 - ◆ de décrire et d'argumenter les spécificités du rôle de médiateur observé ;

*en médiation : approche multidisciplinaire niveau 1,
à partir d'une ou plusieurs situations interpersonnelles proposées,*

- ◆ d'analyser celle(s) – ci à l'aide de différentes notions relevant des approches multidisciplinaires abordées.

2.2. Titres pouvant en tenir lieu

Attestations de réussite des unités de formation «INTRODUCTION A LA MEDIATION », «MEDIATION : STAGE D'OBSERVATION » et «MEDIATION : APPROCHE MULTIDISCIPLINAIRE NIVEAU 1 » de l'enseignement supérieur social de type court.

3. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE DE FORMATION

3.1. Dénomination des cours	Classement des cours	Code U	Nombre de périodes
Médiation : méthodologies	CT	B	60
Techniques d'intervention en relation humaine	CT	B	40
Formation relationnelle	CT	B	48
Déontologie, éthique de la médiation	CT	B	20
Médiation : séminaire	CT	F	12
3.2. Part d'autonomie		P	44
Total des périodes			224

4. PROGRAMME

4.1. Médiation : méthodologies

L'étudiant sera capable :

- ◆ d'analyser toute demande en médiation dans ses différents aspects (social, psychologique, économique, culturel, etc.) et ses enjeux ;
- ◆ de décrire et de choisir des méthodes de travail et des outils techniques d'intervention adéquats dans des situations particulières de médiation relevant au

moins des quatre secteurs suivants : médiation scolaire, pénale, familiale, sociale, et de les justifier.

4.2. Techniques d'intervention en relation humaine

L'étudiant sera capable :

- ◆ de définir les principes de base de techniques d'analyse et d'intervention utiles en médiation (exemples : analyse systémique, analyse institutionnelle, programmation neurolinguistique, analyse transactionnelle, sophrologie, psychanalyse, phénoménologie, etc.) ;
- ◆ d'analyser une problématique professionnelle à l'aide de divers outils utilisés dans l'analyse d'une problématique professionnelle de relation interpersonnelle ;
- ◆ de déterminer les apports spécifiques des techniques d'intervention dans la pratique de la médiation.

4.3. Formation relationnelle

A partir de situations relevant d'une médiation, l'étudiant sera capable :

- ◆ de se situer comme médiateur en tenant compte de la prise de conscience de ses limites et de ses attitudes dans l'analyse de ces situations ;
- ◆ de proposer des stratégies de médiation en tenant compte de ses potentialités et de celles de ses interlocuteurs ;
- ◆ d'évaluer ses propositions d'intervention sur base des composantes de sa personnalité (limites, valeurs, attitudes, représentations, émotions, etc.).

4.4. Déontologie, éthique de la médiation

L'étudiant sera capable :

- ◆ d'énoncer les principes déontologiques de base du médiateur ;
- ◆ d'analyser son action comme médiateur, à la lumière des principes déontologiques et dans un cadre socio - professionnel.

4.5. Médiation : séminaire

L'étudiant sera capable :

- ◆ de confronter avec d'autres les expériences relatives à sa pratique en médiation et de les évaluer ;
- ◆ de formuler sur ses constats, de nouvelles hypothèses de travail.

5. CAPACITES TERMINALES

Pour atteindre le seuil de réussite, à partir de situations relevant d'une médiation, l'étudiant sera capable :

- ◆ d'analyser une demande en médiation dans ses différents aspects ;
- ◆ de poser des choix méthodologiques, de proposer des outils et des techniques appropriés en tenant compte de ses propres ressources et limites ainsi que du contexte et de justifier les choix opérés.
- ◆ de tenir compte des exigences déontologiques.

Pour déterminer le degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- ◆ la pertinence de l'analyse, des choix méthodologiques, des choix des outils et des techniques d'intervention et de leur originalité;
- ◆ le degré d'autonomie par rapport aux spécificités et aux limites du rôle de médiateur.

6. CHARGES DE COURS

- ◆ Pour le cours «Médiation : méthodologies » : un enseignant ou un expert. L'expert sera porteur d'un titre au moins du niveau de l'enseignement supérieur de type court de plein exercice ou de promotion sociale et justifiera d'une expérience professionnelle de trois ans minimum dans le domaine de la médiation.
- ◆ Pour le cours «Techniques d'intervention en relation humaine »: un enseignant ou un expert. L'expert sera porteur d'un titre au moins du niveau de l'enseignement supérieur de type court de plein exercice ou de promotion sociale et justifiera d'une expérience professionnelle de trois ans minimum dans le domaine des relations humaines.
- ◆ Pour le cours «Formation relationnelle »: un enseignant ou un expert. L'expert sera psychologue et justifiera d'une expérience professionnelle de trois ans minimum en relation d'aide.
- ◆ Pour le cours «Déontologie, éthique de la médiation »: un enseignant ou un expert. L'expert sera porteur d'un titre au moins du niveau de l'enseignement supérieur de type court de plein exercice ou de promotion sociale et justifiera d'une expérience professionnelle de trois ans minimum dans le domaine de la médiation.
- ◆ Pour le cours «Médiation: séminaire » : un enseignant ou un expert. L'expert sera porteur d'un titre au moins du niveau de l'enseignement supérieur de type court de plein exercice ou de promotion sociale et justifiera d'une expérience professionnelle de trois ans minimum dans le domaine de la médiation.

7. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Néant.

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE
ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE DE FORMATION

MEDIATION : STAGE D'INTERVENTION

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR SOCIAL DE TYPE COURT

<p>CODE : 954146U35D1 CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 902 DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX</p>

Approbation du Gouvernement de la Communauté française du
sur avis conforme de la Commission de concertation

MEDIATION : STAGE D'INTERVENTION

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR SOCIAL DE TYPE COURT

1. FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité de formation doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

Cette unité de formation vise à permettre aux étudiants d'expérimenter et de mettre en œuvre de façon personnalisée la pratique de la médiation dans au moins trois secteurs, à savoir scolaire, familial et pénal.

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

2.1. Capacités

L'étudiant sera capable :

*en introduction à la médiation,
à partir d'une ou plusieurs situations de médiation,*

- ◆ de décoder la demande et de l'analyser ;
- ◆ de situer le cadre d'intervention ;
- ◆ de définir un processus d'intervention sur base de repères et de références théoriques ;
- ◆ de proposer une ou plusieurs stratégies d'intervention en tenant compte de la prise de conscience des composantes de sa personnalité ;

en médiation : stage d'observation,

- ◆ de rédiger un rapport écrit d'observation répondant aux consignes données mettant en évidence sa capacité :

- ♦ de décrire objectivement sans implication personnelle une situation de médiation dans son contexte ;
- ♦ d'identifier éventuellement l'interaction entre la situation observée et lui ;
- ♦ d'identifier la part de subjectivité dans son observation ;
- ♦ de décrire et d'argumenter les spécificités du rôle de médiateur observé ;

*en médiation : approche multidisciplinaire niveau 1,
à partir d'une ou plusieurs situations interpersonnelles proposées,*

- ♦ d'analyser celle(s) - ci à l'aide de différentes notions relevant des approches multidisciplinaires abordées.

2.2. Titres pouvant en tenir lieu

Attestations de réussite des unités de formation «INTRODUCTION A LA MEDIATION », «MEDIATION : STAGE D'OBSERVATION » et «MEDIATION : APPROCHE MULTIDISCIPLINAIRE NIVEAU 1 » de l'enseignement supérieur social de type court.

3. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE DE FORMATION

3.1. Etudiant : 80 périodes

3.2. Encadrement du stage

<u>Classement du cours</u>	<u>Code U</u>	<u>Nombre de périodes</u> - par groupe d'étudiants
CT	I	20

4. PROGRAMME

4.1. Etudiant

Dans le respect de la déontologie propre à la fonction de médiateur, dans les limites de sa mission, des contraintes institutionnelles,

*au cours du stage,
dans au moins les trois secteurs suivants : médiation scolaire, médiation familiale,
médiation pénale,*

l'étudiant sera capable :

- ♦ d'analyser la demande en médiation et le contexte d'intervention ;
- ♦ d'utiliser les outils et les techniques appropriés à la médiation ;

- ◆ d'évaluer le processus de médiation développé ;
- ◆ de présenter et/ ou de justifier le choix des outils méthodologiques employés, ses réussites, les difficultés rencontrées ;
- ◆ par un rapport de stage, de relater son expérience, de l'analyser et de la critiquer de manière constructive au niveau des savoir - faire et des savoir - être ;
- ◆ de rendre compte de difficultés rencontrées, de solutions apportées et les comportements adoptés afin d'en tirer des conclusions générales transférables à d'autres situations de médiation ;
- ◆ de faire le lien entre la théorie et la pratique, d'illustrer la théorie de l'analyse des cas vécus et d'éclairer son expérience par des apports théoriques complémentaires.

4.2. Chargé de cours

L'encadrement du stage se fera sous la conduite d'un chargé de cours.

Celui-ci devra :

- ◆ communiquer à l'étudiant les critères d'évaluation du stage ;
- ◆ superviser la préparation du stage avec l'étudiant ;
- ◆ participer à l'élaboration du contrat de stage entre l'étudiant, l'école et le lieu de stage ;
- ◆ évaluer l'intégration de l'étudiant au sein de l'équipe avec laquelle il est amené à travailler, son action sur le terrain et le conseiller ;
- ◆ assurer le suivi de l'évolution du stage de l'étudiant.

5. CAPACITES TERMINALES

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable :

- ◆ de mener un processus de médiation dont il assume la responsabilité :
 - ◆ analyser la demande et ses limites ;
 - ◆ choisir et utiliser des outils et des techniques d'intervention pertinents ;
 - ◆ évaluer le processus de médiation développé.

Pour déterminer le degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- ◆ la pertinence de l'interprétation ;
- ◆ le niveau d'adéquation entre les moyens mis en œuvre ;
- ◆ la capacité d'initiative adéquate et originale ;
- ◆ la capacité d'autonomie.

6. CHARGE DE COURS

Un enseignant ou un expert. L'expert sera porteur d'un titre pédagogique et justifiera d'une expérience professionnelle de trois ans minimum dans un des domaines de la médiation.

7. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Néant.

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE
ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE DE FORMATION

EPREUVE INTEGREE DE LA SECTION :
« POST-GRADUE EN MEDIATION »

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR SOCIAL DE TYPE COURT

CODE : 954111U35D1
CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 902
DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX

Approbation du Gouvernement de la Communauté française du
sur avis conforme de la Commission de concertation

**EPREUVE INTEGREE DE LA SECTION :
« POST GRADUE EN MEDIATION »**

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR SOCIAL DE TYPE COURT

1. FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité de formation doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale de milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

L'unité de formation vise à permettre à l'étudiant de prouver qu'il est capable, à partir d'un travail écrit et de sa défense orale, d'intégrer les savoirs, les savoir-faire et, s'il échet, les savoir-être adéquats face à une ou plusieurs situations de médiation.

Cette unité de formation doit permettre de vérifier si l'étudiant a intégré l'ensemble des capacités terminales de chacune des unités de formation déterminantes de la section : « Post - gradué en médiation ».

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

Sans objet.

3. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE DE FORMATION

3.1. Etudiant : 60 périodes

3.2. Encadrement de l'épreuve intégrée

<u>Dénomination des cours</u>	<u>Classement</u>	<u>Code U</u>	<u>Nombre de périodes par groupe d'étudiants</u>
Préparation de l'épreuve intégrée de la section : «Post - gradué en médiation »	CT	I	16
Epreuve intégrée de la section : «Post - gradué en médiation »	CT	I	4
Total des périodes			20

4. PROGRAMME

4.1. Etudiant

L'étudiant sera capable de réaliser un travail personnel écrit dans lequel il analysera une ou plusieurs situations de médiation vécues ou approfondira une dimension particulière rencontrée lors d'une ou plusieurs situations de médiation vécues et d'en situer les résultats dans l'ensemble du processus.

4.2. Chargé de cours

Après avoir avalisé le projet du travail de fin d'études, un ou plusieurs chargés de cours assureront l'accompagnement de l'étudiant dans la mise en œuvre de celui - ci.

5. CAPACITES TERMINALES

Pour atteindre le seuil de réussite, à travers un travail écrit et sa défense, l'étudiant sera capable :

- ◆ de tenir compte dans une approche globale et intégrée de l'ensemble des données multidisciplinaires liées à la médiation et au rôle du médiateur ;
- ◆ d'analyser et de questionner une pratique au regard d'éléments théoriques et du contexte dans lequel elle s'exerce ;
- ◆ de rencontrer des remises en question ;
- ◆ de reconnaître ses limites.

Pour déterminer le degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- ◆ la clarté et la précision de la présentation écrite et orale du travail ;
- ◆ la contribution du travail de fin d'études à l'exercice de la profession de médiateur.

6. CHARGE DE COURS

Le chargé de cours sera un enseignant.

7. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Néant.

**TABEAU DE CONCORDANCE RELATIF A
LA SECTION POST - GRADUAT EN MEDIATION**

	Code régime 1 définitif	Code dom. form	Intitulé régime 1 définitif	Code régime 1 provisoire	Code dom. form	Intitulé régime 1 provisoire	Cirso	Code dom. form.	Intitulé régime 2	Niveau	Type form.	Nbre périodes
S E C T I O N	954111S35D1		Post - Graduat en médiation									
UF	954140U35D1	902	Découverte de la médiation	954113U35S2 954111U35C1		Introduction à la médiation 160p. Formation de base à la médiation 440p.	750738		Introduction à la médiation	ESSO	FCA	440
UF	954141U35D1	902	Médiation : approche multidisciplinaire niveau 1	954131U35S2 954111U35C1		Approche pluridisciplinaire de base en sciences humaines Formation de base à la médiation	750738		Introduction à la médiation	ESSO	FCA	440
UF	954142U35D1	902	Introduction à la médiation	954113U35S2 954112U35S2 954111U35C1		Introduction à la médiation Introduction à la médiation Formation relationnelle de base Formation de base	750738		Introduction à la médiation	ESSO	FCA	440
UF	954143U35D1	902	Médiation : stage d'observation	954116U35S2 954113U35C1		Pratique professionnelle : observation Stage : conseiller en médiation (post-graduat)	750739		Formation à la médiation	ESSO	FCA	520
UF	954144U35D1	902	Médiation : approche multidisciplinaire niveau 2	954115U35S2 954112U35C1		Formation approfondie à la médiation Formation approfondie à la pratique de la médiation	750739		Formation à la médiation	ESSO	FCA	520
UF	954145U35D1	902	Médiation : approfondissement	954115U35S2 954114U35S2 954112U35C1		Formation approfondie à la médiation Formation relationnelle approfondie Formation approfondie à la pratique de la médiation	750739		Formation à la médiation	ESSO	FCA	520

UF	954146U35D1	902	Médiation : stage d'intervention	954117U35S2 954113U35C1		Pratique professionnelle : intervention Stage : conseiller en médiation (post – graduat)	750739		Formation à la médiation	ESSO	FCA	520
UF	954111U35D1	902	Epreuve intégrée de la section : « Post – gradué en médiation »	954110U35C2		Epreuve intégrée : post – graduat en médiation	750739		Formation à la médiation	ESSO	FCA	520

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE
ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1

DOSSIER PEDAGOGIQUE

SECTION

POST-GRADUE EN MEDIATION

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR SOCIAL DE TYPE COURT

<p>CODE : 954111S35D1 DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX</p>
--

Approbation du Gouvernement de la Communauté française du
sur avis conforme de la Commission de concertation

SECTION : POST-GRADUE EN MEDIATION

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR SOCIAL DE TYPE COURT

1. FINALITES DE LA SECTION

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette section doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale et culturelle ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

La section vise à rendre l'étudiant capable de répondre par une démarche de médiation à une demande exprimée soit par des personnes en situation de crise et / ou de conflit, soit par des institutions ou organisations, en se basant sur une approche globale et structurée comportant une analyse de la situation, le recours aux ressources de la multidisciplinarité et la mise en œuvre d'outils adéquats propres à la médiation. Cette approche portera sur différents champs d'application tels que la médiation sociale, scolaire, familiale, pénale.

Pour susciter le changement, le médiateur devra créer les conditions de recherche de solutions par les parties en tenant compte du contexte propre à chaque situation. Il sera amené à proposer un cadre temporel et spatial dans lequel le médiateur tiendra le rôle de tiers multipartial favorisant une relation triangulaire (médiateur / partenaires).

Pour ce faire, il devra être capable, à partir d'une approche multidisciplinaire :

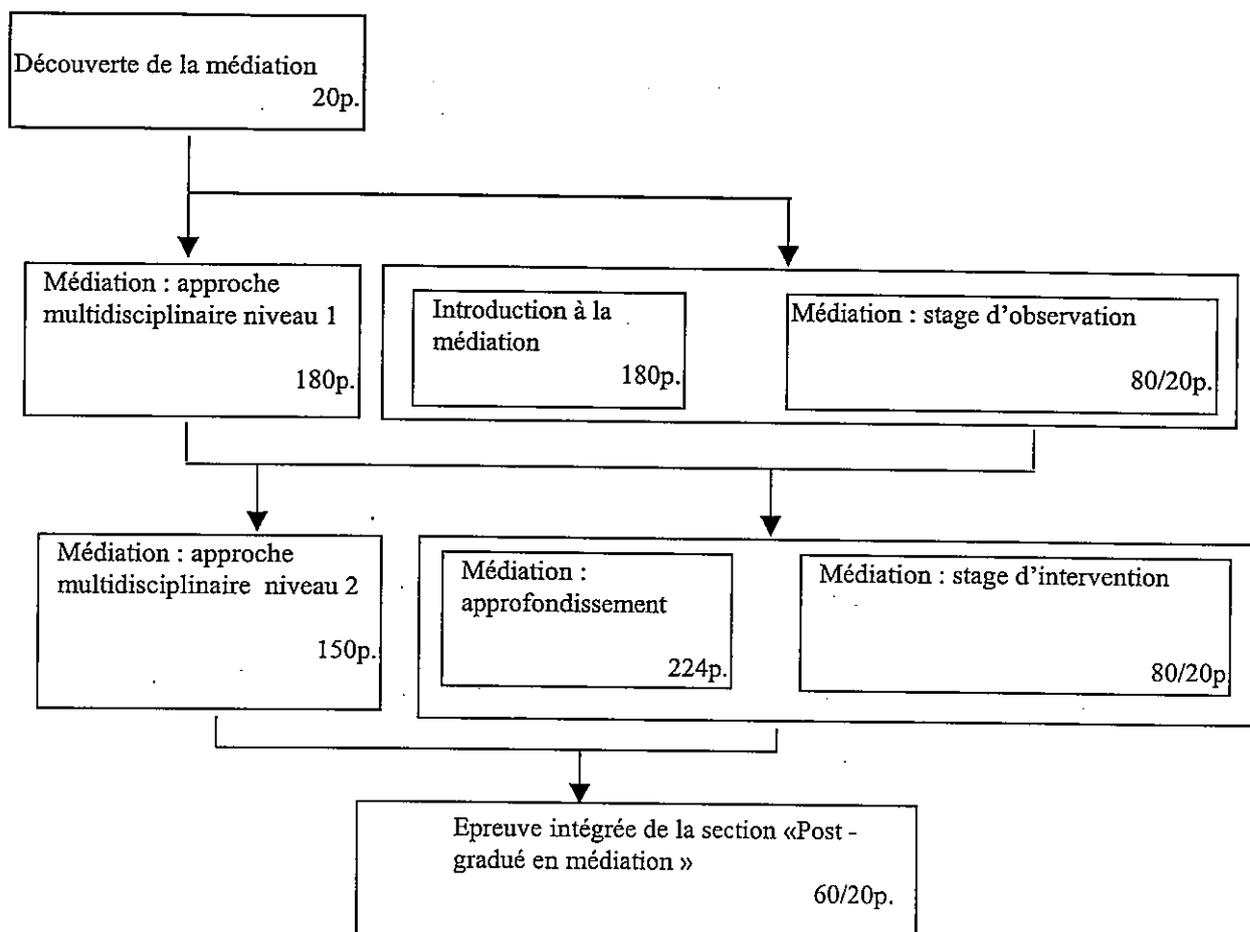
- ◆ d'observer, d'analyser et de faciliter les relations interpersonnelles ;
- ◆ de créer les conditions d'une écoute multiple ;
- ◆ de reconnaître son propre vécu et de s'en distancier ;
- ◆ de se décentrer par rapport à ses propres références ;
- ◆ de gérer l'expression des émotions ;
- ◆ d'ouvrir et de restaurer le dialogue ;
- ◆ de décoder les caractéristiques institutionnelles ;
- ◆ d'identifier et d'analyser les contraintes et les ressources de l'environnement ;
- ◆ de développer de manière créative la recherche de solutions et d'en permettre l'expérimentation.

2. UNITES DE FORMATION CONSTITUTIVES DE LA SECTION

Intitulés	Classement de l'unité	Codification de l'unité	Code du domaine de formation	Unités déterminantes	Nombre de périodes
Découverte de la médiation	SCSO	954140U35D1	902	X	20
Médiation : approche multidisciplinaire niveau 1	SCSO	954141U35D1	902		180
Introduction à la médiation	SCSO	954142U35D1	902		180
Médiation : stage d'observation.	SCSO	954143U35D1	902		80/20
Médiation : approche multidisciplinaire niveau 2	SCSO	954144U35D1	902	X	150
Médiation : approfondissement	SCSO	954145U35D1	902	X	224
Médiation : stage d'intervention	SCSO	954146U35D1	902	X	80/20
Epreuve intégrée de la section : «Post - gradué en médiation »	SCSO	954111U35D1	902		60/20

TOTAL DES PERIODES DE LA SECTION	
A) nombre de périodes suivies par l'étudiant	974
B) nombre de périodes professeur	814

3. MODALITES DE CAPITALISATION



4. TITRE DELIVRE A L'ISSUE DE LA SECTION

Diplôme de post - gradué en médiation spécifique à l'enseignement supérieur social de promotion sociale de type court.

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE
ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE DE FORMATION

DECOUVERTE DE LA MEDIATION

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR SOCIAL DE TYPE COURT

<p>CODE : 954140U35D1 CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 902 DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX</p>

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du
sur avis conforme de la Commission de concertation**

DECOUVERTE DE LA MEDIATION

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR SOCIAL DE TYPE COURT

1. FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité de formation doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

L'unité de formation vise à permettre à l'étudiant :

- ◆ de clarifier le cadre de référence du travail de médiation ;
- ◆ de prendre en compte les apports d'une approche pluridisciplinaire de la médiation ;
- ◆ de découvrir différents champs d'application de la médiation.

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

2.1. Capacités

L'étudiant doit prouver qu'il détient les compétences nécessaires à l'obtention d'un diplôme de l'Enseignement supérieur de plein exercice ou de promotion sociale.

2.2. Titres pouvant en tenir lieu

Diplôme de gradué de 1200 périodes minimum de l'Enseignement supérieur de promotion sociale et de plein exercice de type long ou court ou diplôme de candidature universitaire.

3. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE DE FORMATION

3.1. Dénomination du cours	Classement du cours	Code U	Nombre de périodes
Découverte de l'activité de médiation : méthodologie spéciale	CT	F	16
3.2. Part d'autonomie		P	4
Total des périodes			20

4. PROGRAMME

L'étudiant sera capable :

- ◆ d'identifier ses ressources et ses difficultés par rapport à son expérience personnelle et professionnelle, en regard des exigences de la formation à la médiation ;
- ◆ d'identifier et de définir différents champs d'application de la médiation ;
- ◆ de clarifier des spécificités du rôle de médiateur par rapport à d'autres rôles ou fonctions (arbitrage, ombudsman, avocat, thérapeute...).

5. CAPACITES TERMINALES

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable :

- ◆ d'évaluer la cohérence de l'argumentation (atouts, difficultés) de son projet de formation à la médiation ;
- ◆ de clarifier le cadre et les objectifs de la formation.

Pour déterminer le degré de maîtrise, il sera tenu compte de la pertinence du projet par rapport aux finalités de la formation.

6. CHARGE DE COURS

Un expert qui devra être porteur d'un titre délivré par l'enseignement supérieur de type court de plein exercice ou de promotion sociale dans le domaine de la médiation et justifiée d'une expérience professionnelle de trois ans en médiation ou en formation à la médiation.

7. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Il est recommandé de ne pas organiser de groupe comportant plus de quinze étudiants.

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE
ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE DE FORMATION

MEDIATION : APPROCHE MULTIDISCIPLINAIRE NIVEAU 1

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR SOCIAL DE TYPE COURT

<p>CODE : 954141U35D1 CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 902 DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX</p>

Approbation du Gouvernement de la Communauté française du
sur avis conforme de la Commission de concertation

MEDIATION : APPROCHE MULTIDISCIPLINAIRE NIVEAU 1

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR SOCIAL DE TYPE COURT

1. FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité de formation doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

L'unité de formation vise à sensibiliser l'étudiant à des concepts diversifiés et complémentaires en psychologie, en sociologie, en droit et en approche interactionnelle des phénomènes humains, la nécessité de références multidisciplinaires s'imposant dans le domaine de la médiation.

L'étudiant pourra ainsi situer et structurer ses analyses et ses projets d'intervention à partir de références actualisées.

Elle donne également les moyens à l'étudiant d'effectuer l'analyse du contexte.

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

2.1. Capacités

L'étudiant sera capable :

- ◆ d'évaluer la cohérence de l'argumentation (atouts, difficultés) de son projet de formation à la médiation ;
- ◆ de clarifier le cadre et les objectifs de la formation.

2.2. Titre pouvant en tenir lieu

Attestation de réussite de l'unité de formation «DECOUVERTE DE LA MEDIATION » de l'enseignement supérieur social de type court.

3. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE DE FORMATION

3.1. Dénomination des cours	Classement des cours	Code U	Nombre de périodes
Approche psychologique	CT	B	36
Approche sociologique	CT	B	36
Eléments de droit	CT	B	36
Approche interactionnelle des phénomènes humains	CT	B	36
3.2. Part d'autonomie		P	36
Total des périodes			180

4. PROGRAMME

4.1. Approche psychologique

L'étudiant sera capable :

- ◆ de spécifier la démarche des sciences psychologiques dans le cadre de la médiation ;
- ◆ d'aborder les théories classiques et contemporaines ainsi que les différents courants de la psychologie afin d'identifier et de définir les concepts pertinents dans le champ de la médiation (autorité, relation, lien, mécanismes de défense, etc.) ;
- ◆ d'identifier les groupes d'appartenance, leurs caractéristiques, leurs représentations, leurs évolutions et leurs processus de changement ;
- ◆ de reconnaître et d'analyser les projections et les identifications déterminées par les stéréotypes et les préjugés culturels.

4.2. Approche sociologique

L'étudiant sera capable :

- ◆ d'identifier et de définir des faits sociaux en termes de structures et de changements ainsi que d'en préciser leurs caractéristiques et leur place au sein de la société ;
- ◆ d'identifier des univers socioculturels différents du sien ;
- ◆ de discerner, dans quelques faits sociaux, des composantes culturelles, des stratégies identitaires, des enjeux, des valeurs, des représentations, des attitudes sociales à l'origine de conflits ethniques, nationaux, raciaux, religieux et d'approcher différentes formes d'interventions interculturelles ;

- ◆ de discerner les différents courants sociologiques pertinents dans le champ de la médiation (lien social, appartenance, conflit, violence, différence, représentations, respect et transgression des normes, etc.) ;
- ◆ d'identifier des apports de la sociologie à la médiation ;
- ◆ de situer l'émergence de la médiation au regard des évolutions contemporaines.

4.3. Eléments de droit

L'étudiant sera capable :

- ◆ d'utiliser à bon escient le langage juridique de base (ex: examiner une convention de divorce par consentement mutuel, lire ou commenter des textes légaux, des décisions judiciaires, etc.) ;
- ◆ de distinguer les principes généraux du droit, les sources du droit, la philosophie du droit, l'organisation des tribunaux ;
- ◆ de préciser et de décrire le rôle des acteurs du monde judiciaire susceptibles d'intervenir dans les domaines concernés par la médiation ;
- ◆ de situer la fonction et le rôle du médiateur dans et par rapport à une procédure judiciaire ;
- ◆ d'approcher des notions essentielles de droit familial.

4.4. Approche interactionnelle des phénomènes humains

L'étudiant sera capable :

- ◆ d'utiliser une approche interactionnelle des phénomènes humains dans le cadre de la médiation ;
- ◆ de reconnaître et d'utiliser des concepts de base de l'approche systémique pertinente dans le champ de la médiation ;
- ◆ de reconnaître et d'utiliser les axiomes de la pragmatique de la communication.

5. CAPACITES TERMINALES

Pour atteindre le seuil de réussite, à partir d'une ou plusieurs situations interpersonnelles proposées, l'étudiant sera capable :

- ◆ d'analyser celle(s) - ci à l'aide de différentes notions relevant des approches multidisciplinaires abordées.

Pour déterminer le degré de maîtrise, il sera tenu compte de la capacité de structurer avec pertinence les analyses en fonction de l'interdépendance possible entre les différentes approches.

6. CHARGES DE COURS

- ◆ Pour le cours « Approche psychologique » : un enseignant.
- ◆ Pour le cours « Approche sociologique » : un enseignant.

- ◆ Pour le cours « Eléments de droit » : un enseignant ou un expert. L'expert sera licencié en droit et justifiera d'une expérience professionnelle de trois ans minimum dans un secteur en rapport avec la médiation.
- ◆ Pour le cours « Approche interactionnelle des phénomènes humains » : un enseignant.

7. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Néant.

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE
ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE DE FORMATION

INTRODUCTION A LA MEDIATION

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR SOCIAL DE TYPE COURT

<p>CODE : 954142U35D1 CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 902 DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX</p>

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du
sur avis conforme de la Commission de concertation**

INTRODUCTION A LA MEDIATION

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR SOCIAL DE TYPE COURT

1. FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité de formation doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

Cette unité de formation vise à définir les spécificités et les limites de la médiation et du rôle socio - professionnel de médiateur.

Elle vise à :

- ◆ donner des points de repère et de références théoriques et pratiques en médiation ;
- ◆ faire prendre conscience à l'étudiant de ses limites, de ses sentiments, de ses valeurs dans l'exercice de la fonction de médiateur.

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

2.1. Capacités

L'étudiant sera capable :

- ◆ d'évaluer la cohérence de l'argumentation (atouts, difficultés) de son projet de formation à la médiation ;
- ◆ de clarifier le cadre et les objectifs de la formation.

2.2. Titre pouvant en tenir lieu

Attestation de réussite de l'unité de formation : «DECOUVERTE DE LA MEDIATION » de l'enseignement supérieur social de type court.

3. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE DE FORMATION

3.1. Dénomination des cours	Classement des cours	Code U	Nombre de périodes
Théories et modèles en médiation	CT	B	40
Techniques et méthodes en médiation	CT	B	40
Médiation : séminaire	CT	F	36
Formation relationnelle	CT	B	30
3.2. Part d'autonomie		P	36
Total des périodes			180

4. PROGRAMME

4.1. Théories et modèles en médiation

L'étudiant sera capable :

- ◆ de situer le développement de la médiation dans une approche épistémologique, historique, sociologique et culturelle ;
- ◆ de définir les concepts qui délimitent le champ de la médiation et qui organisent son action ;
- ◆ de caractériser les étapes de la médiation ;
- ◆ de définir la fonction et le rôle de médiateur et de caractériser sa place par rapport aux autres professionnels ;
- ◆ de différencier les modèles d'intervention en lien avec les différents secteurs où la médiation se pratique.

4.2. Techniques et méthodes en médiation

L'étudiant sera capable :

en analyse de la demande en médiation,

- ◆ de décoder la demande et de l'analyser en tenant compte du contexte institutionnel, relationnel et personnel ;
- ◆ d'en déduire si elle relève ou non de la médiation et d'en déterminer un cadre d'intervention ;

en gestion de conflits,

- ◆ d'identifier :
 - ◆ les acteurs du conflit ;
 - ◆ les origines individuelles, sociales, culturelles et institutionnelles du conflit ;
 - ◆ l'objet du conflit ;
- ◆ de mettre en place un processus de gestion du conflit ;
- ◆ de prendre conscience des attitudes possibles ou personnellement choisies par chacun dans une situation conflictuelle en tenant compte :
 - ◆ de l'impact des caractéristiques sociales, culturelles, institutionnelles et individuelles (statut, attitudes, préjugés, représentation, objectifs personnels) ;
 - ◆ des ressources et des techniques qui permettent l'émergence d'une solution et d'en déterminer la mise en œuvre à travers différentes étapes (identification du problème, des enjeux, des valeurs, des hypothèses de solution, prise de décision, ...).

4.3. Médiation : séminaire

A partir d'expériences, d'échanges ou de rencontres éventuelles en lien avec les pratiques de médiation, l'étudiant sera capable :

- ◆ de se situer dans différents champs d'action (médiation familiale, aide à la jeunesse, médiation en milieu scolaire, médiation de conflits sociaux,...) propres à la médiation ;
- ◆ de développer sa capacité d'analyse de réflexion à partir d'une situation ou d'un thème liés à la médiation.

4.4. Formation relationnelle

A partir de situations incluant une composante relationnelle, l'étudiant sera capable :

- ◆ d'identifier ses propres potentialités, ses limites et celles de ses interlocuteurs en termes de relation et de représentation
 - ◆ de soi,
 - ◆ de l'autre,
 - ◆ du groupe,
 - ◆ de l'environnement, etc. ;
- ◆ d'identifier ses propres attitudes et celles de ses interlocuteurs face à
 - ◆ la relation duale,
 - ◆ le conflit,
 - ◆ la violence,
 - ◆ l'expression de sentiments,
 - ◆ la loi, les règles,
 - ◆ l'autorité ;

- ◆ de tenir compte de cette prise de conscience dans un processus d'évaluation de ses observations.

5. CAPACITES TERMINALES

Pour atteindre le seuil de réussite, à partir d'une ou plusieurs situations de médiation, l'étudiant sera capable :

- ◆ de décoder la demande et de l'analyser ;
- ◆ de situer le cadre d'intervention ;
- ◆ de définir un processus d'intervention sur base de repères et de références théoriques ;
- ◆ de proposer une ou plusieurs stratégies d'intervention en tenant compte de la prise de conscience des composantes de sa personnalité.

Pour déterminer le degré de maîtrise, il sera tenu compte de la capacité d'intégrer les spécificités et les limites du rôle de médiateur dans chacune des quatre capacités examinées.

6. CHARGES DE COURS

- ◆ Pour le cours «Théories et modèles en médiation» : un enseignant ou un expert. L'expert sera porteur d'un titre au moins du niveau de l'enseignement supérieur de type court de plein exercice ou de promotion sociale et justifiera d'une expérience professionnelle de trois ans minimum dans le domaine de la médiation.
- ◆ Pour le cours «Techniques et méthodes en médiation» : un enseignant ou un expert. L'expert sera porteur d'un titre au moins du niveau de l'enseignement supérieur de type court de plein exercice ou de promotion sociale et justifiera d'une expérience professionnelle de trois ans minimum dans le domaine de la médiation.
- ◆ Pour «Médiation : séminaire» : un enseignant ou un expert. L'expert sera porteur d'un titre au moins du niveau de l'enseignement supérieur de type court de plein exercice ou de promotion sociale et justifiera d'une expérience professionnelle de trois ans minimum dans le domaine de la médiation.
- ◆ Pour le cours «Formation relationnelle» : un enseignant ou un expert. L'expert sera psychologue et justifiera d'une expérience professionnelle de trois ans minimum en relation d'aide.

7. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Néant.

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE
ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE DE FORMATION

MEDIATION : STAGE D'OBSERVATION

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR SOCIAL DE TYPE COURT

<p>CODE : 954143U35D1 CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 902 DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX</p>

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du
sur avis conforme de la Commission de concertation**

MEDIATION : STAGE D'OBSERVATION

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR SOCIAL DE TYPE COURT

1. FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité de formation doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

Cette unité de formation vise à compléter la formation théorique et technique par une observation d'expériences concrètes de médiation au moins scolaire, familiale et pénale.

Elle vise, en outre, à permettre à l'étudiant de dégager, à partir de ses observations de terrain, les spécificités de la médiation et du rôle de médiateur.

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

2.1. Capacités

L'étudiant sera capable :

- ◆ d'évaluer la cohérence de l'argumentation (atouts, difficultés) de son projet de formation à la médiation ;
- ◆ de clarifier le cadre et les objectifs de la formation.

2.2. Titre pouvant en tenir lieu

Attestation de réussite de l'unité de formation : «DECOUVERTE DE LA MEDIATION » de l'enseignement supérieur social de type court.

3. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE DE FORMATION

3.1. Etudiant : 80 périodes

3.2. Encadrement du stage

<u>Classement du cours</u>	<u>Code U</u>	<u>Nombre de périodes</u> - par groupe d'étudiants
CT	I	20

4. PROGRAMME

4.1. Etudiant

Dans le respect des règles de déontologie, en veillant à s'intégrer à l'équipe et dans le cadre de sa mission, l'étudiant sera capable dans au moins trois secteurs de la médiation, à savoir scolaire, familiale et pénale :

- ◆ de développer les capacités d'observation à savoir :
 - ◆ décrire objectivement, sans implication personnelle, une situation de médiation dans son contexte ;
 - ◆ identifier éventuellement l'interaction entre la situation observée et lui ;
 - ◆ identifier la part de subjectivité dans son observation ;
 - ◆ décrire et argumenter les spécificités du rôle de médiateur observé ;
- ◆ de synthétiser et d'articuler dans un rapport écrit les éléments dégagés par l'observation.

4.2. Chargé de cours

L'encadrement du stage se fera sous la conduite d'un chargé de cours.

Celui-ci devra :

- ◆ accompagner la préparation des stages de l'étudiant dans au moins trois secteurs de la médiation, à savoir scolaire, familiale et pénale ;
- ◆ participer à l'élaboration du contrat de stage entre l'étudiant, l'école et le lieu du stage ;
- ◆ assurer le suivi de l'évolution du stage de l'étudiant ;
- ◆ communiquer les consignes de rédaction du rapport de stage.

5. CAPACITES TERMINALES

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable :

- ◆ de rédiger un rapport écrit d'observations répondant aux consignes données mettant en évidence sa capacité :
 - ◆ de décrire objectivement une situation de médiation propre à chacun des lieux de stage ;
 - ◆ de décrire et d'argumenter les spécificités du rôle de médiateur observé ;
 - ◆ d'identifier éventuellement l'interaction entre la situation observée et lui ;
 - ◆ d'identifier la part de subjectivité dans son observation.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte de :

- ◆ la mise en évidence des particularités de la médiation pratiquée dans les différents lieux de stage ;
- ◆ la pertinence du lien établi dans le rapport écrit entre les acquis de la formation et le stage réalisé.

6. CHARGE DE COURS

Le chargé de cours sera un enseignant ou un expert. L'expert sera porteur d'un titre pédagogique et justifiera d'une expérience professionnelle de 3 ans minimum dans un des domaines de la médiation.

7. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Néant.